

Aci électronique prêt a poser

CHAUFFE-EAU



CHAUFFAGE

CHAUFFE-EAU

CLIMATISATION

VENTILATION

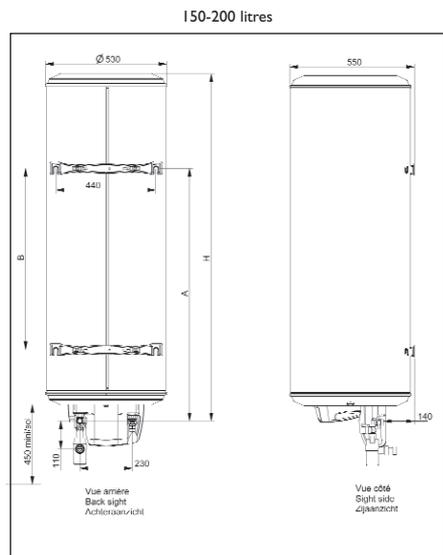
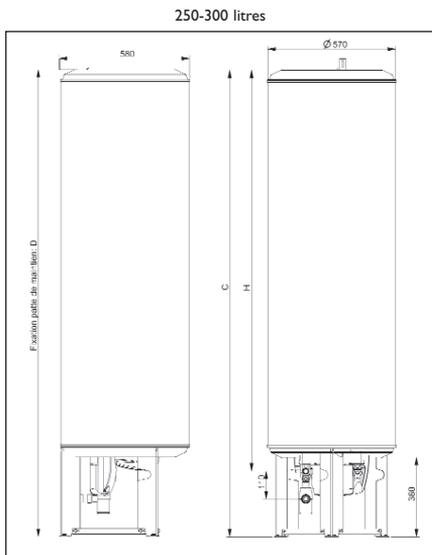
Sauter

WWW.CONFORT-SAUTER.COM

Caractéristiques techniques

Capacité (L)	Résistance	Puissance (W)	Dimensions (mm)					Temps de chauffe réel *	QPR (consommation entretien)**	V40 (quantité eau chaude à 40°C)	Poids à vide (Kg)	
			ø	H	A	B	C					D
150	Stéatite Steatite Spekstenen	1800	530	1165	1050	800	-	-	5h20	1,50	1,96	42
200		1480		1050	800	-	-	5h50	1,79	1,91	51	
250		3000	570	1565	1525	-	1845	1795	5h20	2,06	1,92	63
300		3000		1810	1770	-	2090	2040	6h35	2,36	1,89	70

Tension (V): 230V monophasé (transformable en 400V triphasé avec le kit ou 230V triphasé avec le kit adapté).



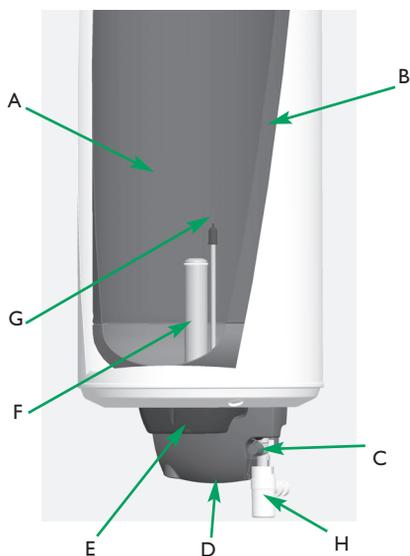
* Temps de chauffe réel pour réchauffage de la cuve selon les critères normatifs.

** Consommation d'entretien en KWh par 24 h selon les critères normatifs.

Sommaire

Descriptif du chauffe-eau	2
Installation du chauffe-eau	3
- Choisir l'emplacement et les fixations du chauffe-eau	3
- Installation spécifique en salle de bains	4
- Montage sur trépied par 1 personne	4
Raccordement hydraulique	4
- Tubulures sur le chauffe-eau	4
- Raccordement aux tubulures	4
- Montage du cache hydraulique	5
Raccordement électrique	5
- Procédure de raccordement	5
- Recommandations	5
Mise en service	6
- Remplir le chauffe-eau	6
- Vérification du bon fonctionnement	6
Entretien domestique	7
Entretien par un professionnel qualifié	8
Contrôle des équipements	9
- Entretien du limiteur de température	9
- Entretien du filtre	9
Diagnostic de panne	10
Schéma de raccordement électrique	11
Service après-vente	12
Informations après-vente	13
Champ d'application de la garantie	14
Conditions de garantie	15
Recommandations	16

◀ Descriptif du chauffe-eau ▶



A	Cuve avec revêtement intérieur émail
B	Isolation thermique (<i>mousse polyuréthane sans CFC</i>)
C	Groupe de sécurité et limiteur de température
D	Cache hydraulique
E	Thermostat électronique
F	Fourreau émaillé
G	Anode en titane
H	Siphon

- La cuve en tôle d'acier est conçue pour résister à une pression supérieure à la pression de service. La cuve est protégée contre la corrosion par un courant électrique imposé de très faible intensité (*système ACI*).
- La platine électronique assure en permanence le courant nécessaire à cette protection que ce soit en heures pleines ou en heures creuses.
- L'élément chauffant est constitué d'une résistance stéatite qui réchauffe le volume d'eau contenu dans la cuve. La résistance stéatite est logée dans un fourreau émaillé, ce qui rend la vidange du chauffe-eau inutile lors de son remplacement.
- Le thermostat assure le maintien de la température de l'eau.
Il est pré-réglé en usine à 70°C.
Un coupe-circuit thermique assure la sécurité en cas d'élévation anormale de la température d'eau.
- Ce chauffe-eau est équipé d'un groupe de sécurité, d'un limiteur de température d'un cache et d'un siphon.
 - Le groupe de sécurité est conçu pour la protection optimale contre les pressions excessives dans les chauffe-eau à circuit fermé conformément à la norme NF EN 1487. Il comprend, sous forme compacte, tous les composants déterminés par la norme NF EN 1487 pour l'équipement des chauffe-eau. Un clapet de non-retour empêche le retour d'eau potable chauffée vers le réseau d'eau froide.
 - Le limiteur de température thermostatique permet de fournir en sortie de chauffe-eau une température de 50°C maxi (*non réglable*).
 - Le siphon assure la fonction siphon pour le groupe de sécurité, conformément à la norme NF 079. Celui-ci doit être raccordé à l'égout.

IMPORTANT

Placez le chauffe-eau à l'abri du gel.

CHOISIR L'EMPLACEMENT ET LES FIXATIONS DU CHAUFFE-EAU

- Rassemblez le matériel requis :
 - Une clé à molette à position d'ouverture > à 30 mm ;
 - Un tournevis plat 3 x 0,5 ;
 - Deux joints fibre Ø 20/27 ;
 - Une clé plate de 13 mm pour le montage du trépied en 250 et 300 L.
- Positionnez-le le plus près possible des points de puisage importants.
- Une installation dans le volume habitable est à privilégier. S'il est placé en dehors (*cellier, garage*), calorifugez les tuyauteries. La température ambiante autour du chauffe-eau ne doit pas excéder 40°C en continu.
- Assurez-vous que l'élément support (*mur ou sol*) et les fixations (*chevilles, vis*) sont suffisants pour recevoir le poids du chauffe-eau plein d'eau.
- Prévoyez en face de chaque équipement électrique un espace suffisant de 500 mm pour l'entretien périodique de l'élément chauffant.
- Installez un bac de rétention sous le chauffe-eau lorsque celui-ci est positionné dans un faux-plafond, combles, ou au-dessus de locaux habités.

Une évacuation raccordée à l'égout est obligatoire.

Des poignées de préhension, intégrées dans les fonds d'extrémité, facilitent la manutention.

Plusieurs fixations sont possibles suivant la nature de la paroi :

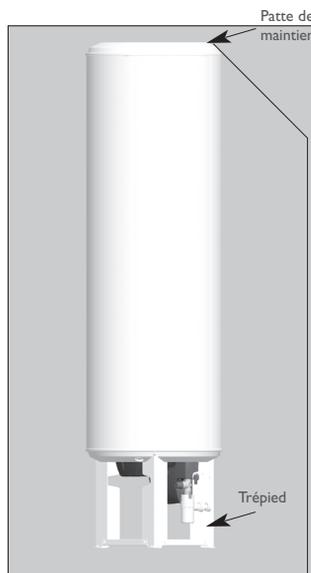
- Murs de faible épaisseur (*cloison, placoplâtre*) : Tiges filetées Ø 10 mm traversant le mur reliées par des profilés ou contreplaques.
- Murs épais en dur (*béton, pierre, brique*) : Procédez au scellement de boulons Ø 10 mm, ou au percement pour recevoir des chevilles Ø 10 mm.
Pour ces deux types de parois, utilisez le gabarit de fixation imprimé sur le carton d'emballage, en vérifiant les entraxes de perçage.
- Les chauffe-eau 150-200 litres peuvent être posés sur un trépied dans les cas où le mur ne peut supporter le poids du chauffe-eau. Une fixation de l'étrier supérieur est obligatoire. Utilisez le trépied préconisé par le constructeur (*vendu en accessoire*).
- Dans le cas des chauffe-eau de grandes capacités (*250 et 300 L*), le trépied est fourni avec le chauffe-eau. L'installation devra se faire sur un sol plat.

IMPORTANT

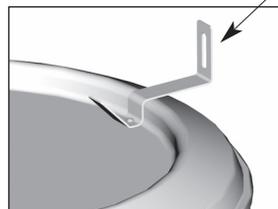
La patte de maintien doit obligatoirement être fixée au mur sur les modèles 250 L et 300 L afin d'éviter la chute accidentelle du produit par basculement (*possibilité de visser la patte de maintien sur le fond supérieur du chauffe-eau si besoin*).



150 et 200 Litres



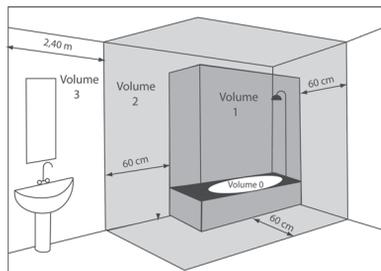
250 et 300 Litres



INSTALLATION SPÉCIFIQUE EN SALLE DE BAIN

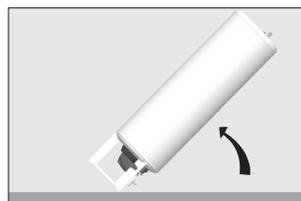
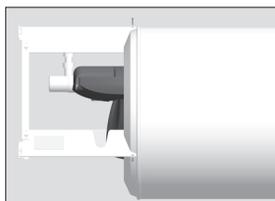
- Le chauffe-eau doit être installé dans le volume 3 ou hors volumes (NFC 15100).

Si les dimensions de la salle d'eau ne permettent pas de le placer dans ces volumes, ce chauffe-eau peut néanmoins être installé dans le volume 2 (*interdit en volumes 0 et 1*).



◀ Montage sur trépied par 1 personne ▶

Le trépied fourni doit être fixé au chauffe-eau à l'aide des 3 vis livrées, avant de faire basculer l'ensemble.



◀ Raccordement hydraulique ▶

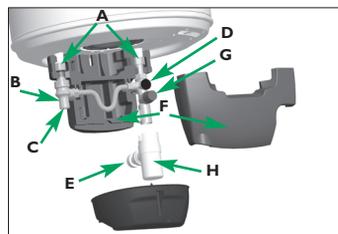
Le chauffe-eau devra être raccordé hydrauliquement conformément aux normes et à la réglementation en vigueur dans le pays où il sera installé (*pour la France, D.T.U. 60.1*).

■ TUBULURES SUR LE CHAUFFE-EAU

- Chaque tubulure du bloc hydraulique est en laiton avec l'extrémité fileté au pas du gaz $\varnothing 20/27$.
- L'arrivée d'eau froide et la sortie d'eau chaude sont repérées par un joint de couleur respectivement bleu et rouge.

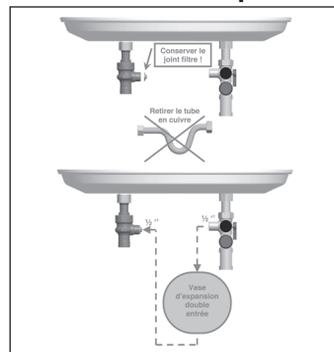
■ RACCORDEMENT AUX TUBULURES

- Pour éviter la corrosion de la tubulure, la fonction diélectrique est intégrée au bloc hydraulique et conforme à la NFC 15-100 (*l'utilisation d'un raccord diélectrique n'est donc plus nécessaire*).
- La nature des tuyauteries peut être rigide, généralement en cuivre (*l'acier noir est interdit*), ou souple (*trousse inox flexible*).
- L'étanchéité doit être effectuée à l'installation sur les tubulures, y compris dans le cas d'utilisation de tuyaux PER.
- Le siphon doit être raccordé à une évacuation des eaux usées.
- Un vase d'expansion double entrée peut être installé en suivant le schéma ci-contre.

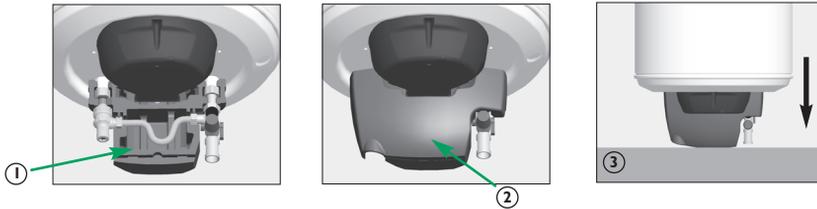


- A Ecrou de piquage
- B Limiteur de température
- C Sortie eau chaude (limitée à 50°C, rouge)
- D Arrivée eau froide (bleu)
- E Evacuation vers l'égoût
- F Cache hydraulique
- G Groupe de sécurité
- H Siphon

Schéma vase d'expansion



■ MONTAGE DU CACHE HYDRAULIQUE



Le cache hydraulique comporte 2 parties qui s'assemblent et peut supporter le poids d'un chauffe-eau vide de capacité inférieure ou égale à 200 L.

IMPORTANT

La pression du réseau d'eau froide est généralement inférieure à 5 bar.

Si tel n'est pas le cas, prévoyez un réducteur de pression à 3 bars, qui sera positionné impérativement sur l'arrivée d'eau froide générale du logement, après le compteur.

La température de l'eau entrant dans le chauffe-eau (*D*) doit être inférieure à 50° C (*attention aux montages en série*).

◀ Raccordement électrique ▶

Nos chauffe-eau sont conformes aux normes en vigueur et disposent par conséquent de toutes les conditions de sécurité. Le raccordement électrique devra être conforme aux normes d'installation NF C 15-100 ainsi qu'aux préconisations en vigueur dans le pays où le chauffe-eau sera installé (*Label, etc...*).

L'installation comprendra :

- Un disjoncteur omnipolaire avec ouverture des contacts d'au moins 3 mm.
- Une liaison en câbles rigides de section 4 x 2,5 mm² en triphasé (*3 phases + terre*).
- Un câble monophasé prémonté.
- Le conducteur de terre sera repéré vert/jaune.

Le générateur électronique de votre chauffe-eau à "anode à courant imposé" a été conçu pour une alimentation de 8 h minimum par jour, entrecoupées ou non. Assurez-vous que l'installation respecte cette alimentation. Dans le cas d'une durée inférieure, les conditions de garantie ne s'appliqueraient pas.

■ PROCEDURE DE RACCORDEMENT

- Ce chauffe-eau est pré-câblé en 230 V~ monophasé. Il suffit de raccorder le câble sur un disjoncteur omnipolaire. Pour du 400 V~ triphasé, vous devez remplacer la platine monophasée

d'origine par le kit triphasé 400V~ (*disponible en accessoire*). La procédure d'installation de ce kit est détaillée dans la notice jointe au kit.

■ RECOMMANDATIONS

- Le raccordement direct sur une prise de courant (par exemple avec une fiche) est interdit.
- Le raccordement à la terre est impératif pour des raisons de sécurité.
- Avant de raccorder définitivement le chauffe-eau, vérifiez qu'il est plein d'eau. Si ce n'est pas le cas, par sécurité, l'alimentation électrique de la résistance ne peut pas s'effectuer (*Anti-chauffe à sec*).

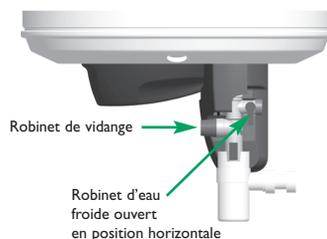
IMPORTANT

Un raccordement en direct sur les résistances (*sans passer par le thermostat*) est formellement interdit car il est dangereux, la température de l'eau n'étant plus contrôlée.

Mise en service

■ REMPLIR LE CHAUFFE-EAU

- Ouvrez un ou plusieurs robinets d'eau chaude (*évier, douche,...*).
- Ouvrez le robinet d'eau froide situé sur le groupe de sécurité (*voir schéma*).
- Après écoulement aux robinets d'eau chaude, fermez ceux-ci, votre chauffe-eau est plein d'eau.
- Vérifiez l'étanchéité du raccordement aux tubulures.
- Vérifiez le raccordement aux eaux usées.
- Vérifiez le bon fonctionnement des organes hydrauliques en manipulant le robinet de vidange du groupe de sécurité, afin d'éliminer tous déchets éventuels.



■ VÉRIFICATION DU BON FONCTIONNEMENT

- Mettez le chauffe-eau sous tension.
- Si votre tableau électrique est équipé d'un relais d'asservissement en heures creuses (*tarif réduit la nuit*), basculez l'interrupteur sur la position "marche forcée" ou "1". Après 15 à 30 minutes, l'eau peut s'écouler goutte à goutte par l'orifice de vidange du groupe de sécurité dans le siphon. Ce dernier doit être raccordé à une évacuation d'eaux usées.

Ce phénomène est tout à fait normal ; il s'agit de la dilatation de l'eau due à la chauffe. Par conséquent, la soupape de sécurité laissera échapper une certaine quantité d'eau afin que la pression interne dans la cuve ne dépasse pas 7 bars. Cet écoulement peut représenter 2 à 3% de la capacité du ballon pendant la chauffe complète.

15 min environ après la mise sous tension du chauffe-eau, contrôlez le voyant situé sur le capot.

Ce voyant de contrôle doit être allumé en permanence (24 h/24).

Vérifiez à nouveau l'étanchéité des raccordements. La vérification étant concluante, basculez l'interrupteur sur la position "automatique".

Un voyant lumineux est situé sur le capot électrique. Il assure 3 fonctions :

- S'il est vert : le système ACI fonctionne bien, votre chauffe-eau est protégé de la corrosion.
- Lorsqu'il passe à l'orange : l'élément chauffant de votre chauffe-eau fonctionne. L'eau est en train de chauffer (*l'ACI fonctionne également pendant cette phase de chauffe*).
- Si le voyant est éteint : votre chauffe-eau ne fonctionne pas correctement. Veuillez contacter un professionnel qualifié (*vous reporter au paragraphe Diagnostic de panne*).

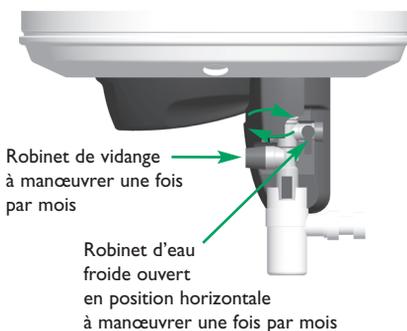
NOTA

Pendant la chauffe et suivant la qualité de l'eau, le chauffe-eau peut émettre un léger bruit analogue à celui d'une bouilloire. Ce bruit est normal et ne traduit aucun défaut du chauffe-eau.

◀ Entretien domestique ▶

Veillez à remplir et coller l'étiquette "Conseils d'entretien" jointe à votre notice d'installation.

Un chauffe-eau nécessite peu d'entretien domestique pour l'utilisateur : manœuvrez le groupe de sécurité et le robinet d'arrêt 1 fois par mois, et vérifiez le goutte à goutte.



Vérifiez périodiquement le fonctionnement du voyant. En cas d'arrêt, contactez un professionnel qualifié.

En cas d'anomalie, absence de chauffe ou dégagement de vapeur au soutirage, coupez l'alimentation électrique et prévenez un professionnel qualifié.

Pour les régions où l'eau est très calcaire ($Th > 20^{\circ}F$), il est recommandé de traiter celle-ci. Avec un adoucisseur, la dureté de l'eau doit rester supérieure à $12^{\circ}F$. L'adoucisseur n'entraîne pas de dérogation à notre garantie, sous réserve que celui-ci soit agréé CSTB pour la France et soit réglé conformément aux règles de l'Art, vérifié et entretenu régulièrement.

- Décret N° 2001-1220 du 20 décembre 2001 et circulaire DGS/SD 7A.
- Décret N° 2002-571 du 25 novembre 2002.
- Conformité a DTU 60.1.

◀ Entretien ▶

IMPORTANT

Nous vous recommandons de procéder à l'entretien de votre chauffe-eau par l'intermédiaire d'un professionnel qualifié.

Pour conserver les performances de votre chauffe-eau pendant de longues années, il est nécessaire de procéder à un contrôle des équipements tous les deux ans (tous les ans dans les installations où l'eau est de mauvaise qualité ou inconnue), suivant la procédure ci-dessous :

- Coupez l'alimentation électrique du chauffe-eau.
- Enlever le cache hydraulique.
- Dévissez le capot du thermostat.
- Déconnectez les fils aux bornes du thermostat.
- Vidangez la cuve:
 - fermez le robinet d'eau froide du groupe de sécurité,
 - ouvrez un robinet d'eau chaude,
 - mettez la soupape du groupe de sécurité en position vidange.
- Une fois la vidange terminée, enlevez le thermostat et son support plastique, après avoir déconnecté les différents faisceaux.
- Démontez l'ensemble chauffant.
- Enlevez le tartre déposé sous forme de boue ou de lamelles dans le fond de la cuve et nettoyez avec soin les gaines des éléments chauffants et du thermostat. Ne pas gratter ou frapper le tartre adhérent aux parois, au risque d'altérer le revêtement.
- L'anode est en titane et ne nécessite aucun entretien.
- Remontez l'ensemble chauffant en utilisant un joint neuf (à commander en appelant votre revendeur) En serrant raisonnablement et progressivement les écrous (*serrage croisé*). Remontez et connectez le thermostat.
- Remontez le cache hydraulique.
- Remplissez le chauffe-eau en laissant ouvert un robinet d'eau chaude, l'arrivée d'eau indique que le chauffe-eau est plein.
- Vérifiez son étanchéité au niveau du joint et seulement ensuite, remettez le thermostat et son support et reconnectez l'alimentation électrique.
- Contrôlez à nouveau le lendemain la bonne étanchéité au niveau du joint, et au besoin, resserrez légèrement les écrous.

◀ Consigne de sécurité ▶

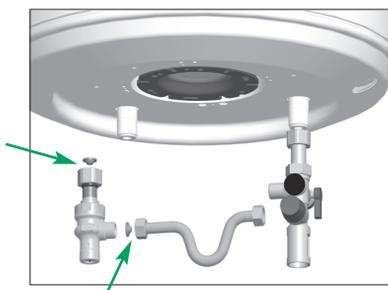
Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissances, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil. Il convient de surveiller les enfants pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.

◀ Contrôle des équipements ▶

■ ENTRETIEN DU LIMITEUR DE TEMPÉRATURE :

- Il est conseillé de vérifier l'état de fonctionnement du limiteur de température tous les 2 ans. Mesurez à l'aide d'un thermomètre la température de l'eau chaude au robinet le plus proche de votre chauffe-eau : elle doit être d'environ 50°C.
- Le limiteur de température n'est pas démontable. Ne pas essayer de le démonter. En cas de panne, le remplacer.
- Ce limiteur est une vanne de sécurité. Il est conseillé de la remplacer tous les 5 ans au maximum ou plus selon les caractéristiques de l'eau utilisée.

■ ENTRETIEN DU FILTRE :



◀ Diagnostic de panne ▶

IMPORTANT

Les opérations d'entretien et de dépannage doivent être exclusivement réalisées par une personne qualifiée en ayant au préalable coupé l'alimentation électrique du chauffe-eau.

PANNE CONSTATÉE	CAUSE POSSIBLE	DIAGNOSTIC ET DÉPANNAGE
✓ Pas d'eau chaude	Ce chauffe-eau est équipé d'une fonction anti chauffe à sec : si le chauffe-eau n'est pas rempli d'eau, l'anti-chauffe à sec est activée et empêche l'alimentation électrique de l'élément chauffant.	Vérifiez que le chauffe-eau est bien rempli en ouvrant un robinet d'eau chaude. Vérifiez la connexion du connecteur et du fil de masse.
✓ Plus de chauffe ✓ Pas d'eau chaude	Pas d'alimentation électrique du chauffe-eau : contacteur jour/nuit hors service, fusible, etc...	Mettez en marche forcée et vérifiez la présence de tension sur le bornier d'alimentation du thermostat électronique.
	Élément chauffant ou son câblage hors service.	Vérifiez la présence de tension sur le connecteur de l'élément chauffant entre fils bleus et rouges.
✓ Eau insuffisamment chaude*	Circuit ouvert : filerie mal connectée ou coupée.	Examen visuel du raccordement de la filerie.
	Durée d'alimentation électrique du chauffe-eau insuffisante : contacteur jour/nuit hors service...	Vérifiez le bon fonctionnement du contacteur jour/nuit.
✓ Voyant toujours éteint	Élément chauffant ou son câblage partiellement hors service.	Vérifiez les 3 résistances de la bougie sur le connecteur du faisceau bougie, ainsi que le bon état du faisceau.
	Court-circuit sur filerie : pas de protection.	Voyant toujours éteint: contactez le service Après-vente.
✓ Dans le cas d'une alimentation électrique heures-pleines/heures creuses : voyant éteint pendant les périodes heures pleines	Accumulateur hors service <i>Noa : l'accumulateur est recyclable et ne doit pas être jeté.</i>	Voyant éteint pendant les périodes où le chauffe-eau n'est pas alimenté électriquement: remplacez l'accumulateur.
✓ Autres dysfonctionnements		Contactez le service après-vente pour tout autre dysfonctionnement. Les coordonnées figurent sur la dernière page de la notice.
✓ Peu de débit au robinet d'eau chaude	Filtre encrassé	Nettoyez le filtre (voir chapitre entretien)
✓ Perte d'eau au groupe de sécurité	Groupe de sécurité endommagé ou encrassé	Remplacez le groupe de sécurité (voir chapitre entretien)
✓ Température d'eau instable au robinet	Limiteur de température encrassé	Remplacez le limiteur de température.

* Ce produit délivre de l'eau à 50°C afin d'assurer la sécurité de l'utilisateur (pas de brûlure). Cela peut par contre engendrer des modifications dans les habitudes ménagères.

IMPORTANT

Ne jamais alimenter électriquement et directement l'élément chauffant.

◀ Schémas de raccordement électrique ▶

Schéma de raccordement du chauffe-eau 150 - 200 L

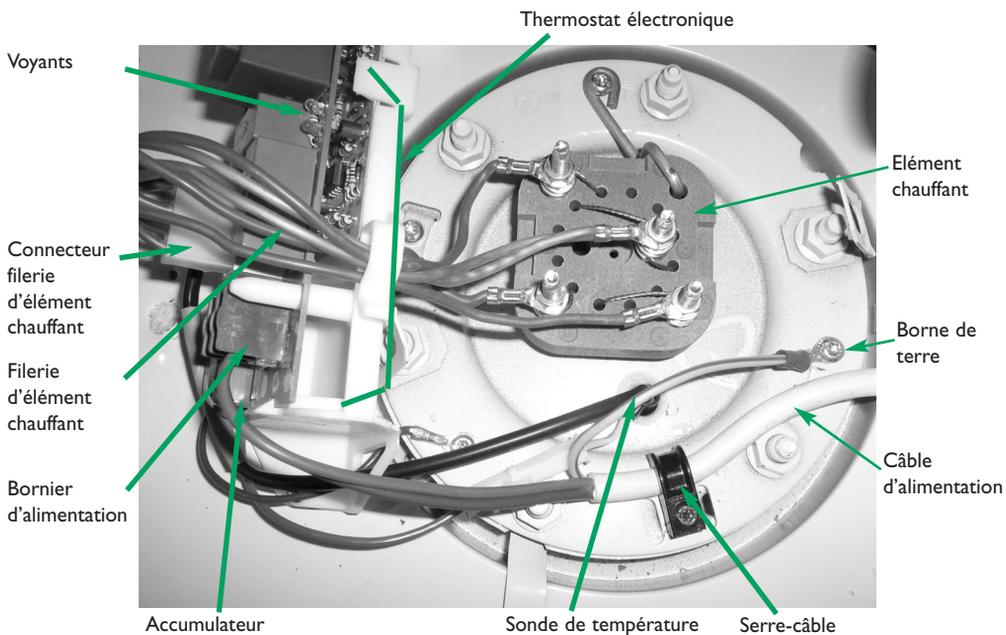
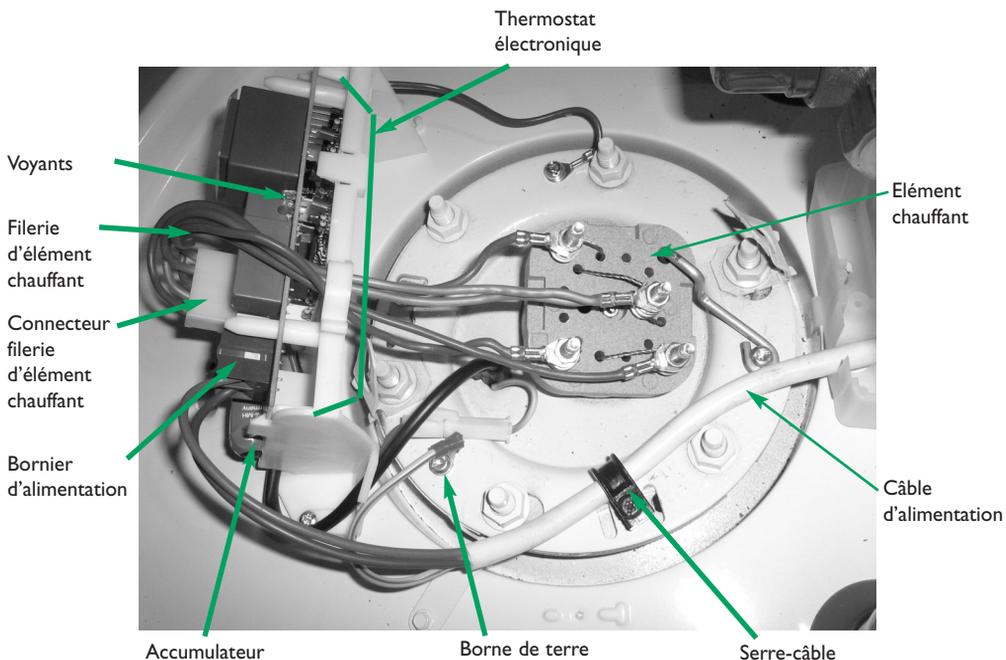


Schéma de raccordement du chauffe-eau 250 - 300 L



◀ Service après-vente ▶

Les pièces du chauffe-eau qui peuvent être remplacées sont les suivantes (*pour les pièces spéciales, nous consulter*) :

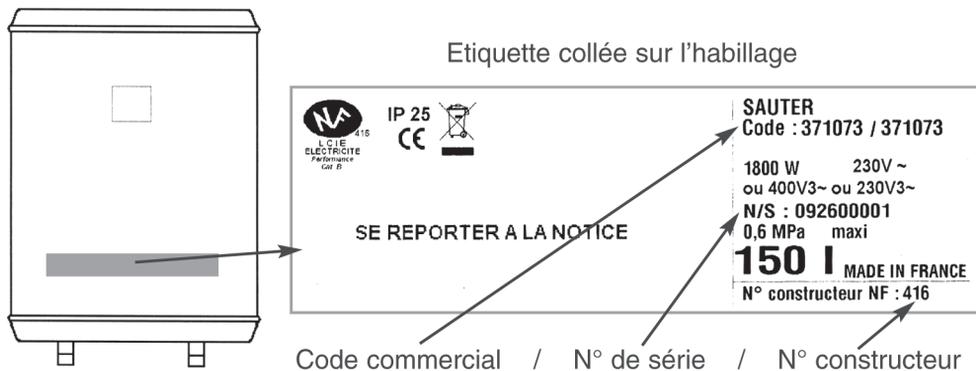
- Le joint de bride
- L'ensemble thermostat électronique
- L'élément chauffant (*résistance stéatite*)
- Le corps de chauffe pour résistance stéatite
- Le groupe de sécurité
- Le limiteur de température
- Le tube de liaison eau chaude
- Le cache hydraulique
- Les filtres du limiteur
- La sonde de régulation
- L'accumulateur

Toute intervention sur les parties électriques doit être confiée à une personne qualifiée.

Utilisez uniquement des pièces détachées référencées par le constructeur.
Pour toute commande (auprès d'un revendeur), précisez le type exact du chauffe-eau, sa capacité, le type d'équipement TRI ou MONO, et sa date de fabrication.

Toutes ces indications figurent sur la plaque signalétique du chauffe-eau collée à proximité de l'appareillage électrique.

I - Relever les références du Produit



2 - Contacter votre MAGASIN avec les références du Produit

Votre MAGASIN est l'interlocuteur direct pour le traitement de la garantie des pièces ou du produit.

A. Dépannage du produit

La garantie dépannage concerne le remplacement des pièces défectueuses (à l'exclusion du remplacement du chauffe-eau complet). Pour ce produit, elle s'applique pendant 2 ans.

Le magasin déterminera le besoin d'une intervention (remplacement d'une pièce défectueuse). Fournissez-lui les références exactes du produit.

Une station SAV locale vous contactera sous 48h du lundi au vendredi (hors jour férié) pour fixer un rendez-vous.

Pièces susceptibles d'être dépannées : Capot de protection / Joint de porte / Thermostat / Élément chauffant (blindé ou stéatite) / Fourreau pour résistance stéatite

La station SAV remplacera la pièce défectueuse (En France métropolitaine uniquement dans un rayon de 30km autour du point de vente ou de la station SAV. Cette prise en charge ne concerne que le remplacement des pièces défectueuses. Toute intervention non justifiée sera facturée par la station SAV suivant ses tarifs en vigueur)

B. Réparation du produit

- Votre MAGASIN fera avec vous le diagnostic de la panne éventuelle et fournira les pièces nécessaires.
- Vous pourrez ensuite procéder au remplacement de la pièce concernée.
- Votre MAGASIN vous accordera la garantie conformément aux articles L 211-1 et suivants du code de la consommation et aux durées de garanties indiquées dans cette notice (dans certains cas il pourra solliciter une expertise technique des pièces présumées défectueuses auprès du fabricant). (Il est donc absolument nécessaire de ramener ces pièces à votre magasin).

C. Remplacement du produit complet

Ne s'applique que pour les cas de fuite due à une cuve percée

(sont exclues, les fuites pouvant être dues à un problème de joint d'étanchéité).

Votre MAGASIN gèrera l'échange du produit.

La garantie sera accordée après expertise technique du produit en usine (Voir les conditions générales de garantie).



Un produit présumé à l'origine d'un sinistre, doit rester à la disposition des experts d'assurance, et le sinistré doit en informer son Assureur.

◀ Champ d'application de la garantie ▶

Sont exclues de cette garantie les défaillances dues à :

- ❑ *Des conditions d'environnement anormales :*
 - Dégâts divers provoqués par des chocs ou des chutes au cours des manipulations après départ usine.
 - Positionnement du chauffe-eau dans un endroit soumis au gel ou aux intempéries (*ambiances humides, agressives ou mal ventilées*).
 - Utilisation d'une eau présentant des critères d'agressivité tels que ceux définis par le DTU Plomberie 60-1 additif 4 eau chaude (*taux de chlorures, sulfates, calcium, résistivité et TAQ*).
 - Alimentation électrique présentant des surtensions importantes (*réseau, foudre...*).
 - Dégâts résultants de problèmes non décelables en raison du choix de l'emplacement (*endroits difficilement accessibles*) et qui auraient pu être évités par une réparation immédiate du chauffe-eau.
 - La non mise en place de la patte de maintien sur les modèles 250 et 300 L.
 - La non fixation au mur des supports muraux pour les modèles 150 et 200 L.
- ❑ *Une installation non conforme à la réglementation, aux normes et aux règles de l'art, notamment :*
 - Raccordement électrique défectueux : non conforme à la norme NFC 15100, mise à la terre incorrecte, section de câble insuffisante, raccordement en câbles souples différents de ceux d'origine, non respect des schémas de raccordements prescrits par le Constructeur.
 - Positionnement du chauffe-eau non conforme aux consignes de la notice.
 - Corrosion externe.
- ❑ *Un entretien défectueux :*
 - Entartrage anormal des éléments chauffants ou des organes de sécurité.
 - Non entretien du groupe de sécurité se traduisant par des surpressions.
 - Modification des équipements d'origine, sans avis du constructeur ou emploi de pièces détachées non référencées par celui-ci.
 - Le limiteur de température est pré-réglé à 50°C. Toute modification de ce réglage entraîne une suppression de la garantie.

IMPORTANT

Un appareil présumé à l'origine d'un sinistre doit rester sur place à la disposition des experts, le sinistré doit informer son assureur.

◀ Conditions de garantie ▶

- Le chauffe-eau doit être installé par un professionnel qualifié conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur et aux prescriptions de nos notices techniques.
- Il sera utilisé normalement et régulièrement entretenu par un professionnel qualifié.
- Dans ces conditions, notre garantie s'exerce par échange ou fourniture gratuite des pièces reconnues défectueuses par nos services, ou le cas échéant du chauffe-eau, à l'exclusion des frais de main-d'œuvre, des frais de transport ainsi que de toutes indemnités et prolongation de garantie.
- "La garantie prend effet à compter de la date d'achat (*facture faisant foi*) ; en l'absence de justificatif, la date de prise en compte sera celle de fabrication indiquée sur la plaque signalétique du chauffe-eau, majorée de six mois."
- La garantie de la pièce ou du chauffe-eau de remplacement (*sous garantie*) cesse en même temps que celle de la pièce ou du chauffe-eau remplacé.

NOTA : Les frais ou dégâts dus à une installation défectueuse (*gel, groupe de sécurité non raccordé à l'évacuation des eaux usées, absence de bac de rétention, par exemple*) ou à des difficultés d'accès ne peuvent en aucun cas être imputés au fabricant.

Les dispositions des présentes conditions de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur, de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'appliquent en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil.

Cet appareil est conforme aux Directives 2004/108/CEE concernant la compatibilité électromagnétique et 2006/95/CEE concernant la basse tension.

Recommandations approuvées par le Groupement Interprofessionnel des Fabricants d'Appareils Ménagers (GIFAM) sur la bonne installation et utilisation du produit

RISQUES MÉCANIQUES :

- Manutention :
 - La manutention et la mise en place du chauffe-eau doivent être adaptées au poids et à l'encombrement du chauffe-eau.
- Emplacement :
 - L'appareil doit être placé à l'abri des intempéries et protégé du gel.
- Positionnement :
 - L'appareil doit être positionné selon les prescriptions du fabricant.
- Fixation :
 - Le support et les dispositifs de fixation doivent être capables de supporter au moins le poids du chauffe-eau rempli d'eau. Tous les points de fixation prévus par le fabricant doivent être utilisés.

RISQUES ÉLECTRIQUES :

- Raccordement :
 - Effectuer les raccordements en respectant les schémas et prescriptions du fabricant. Veiller tout particulièrement à ne pas neutraliser le thermostat (*branchement direct interdit*).
 - Pour éviter tout échauffement du câble d'alimentation, respecter le type et la section de câble préconisés dans la notice d'installation. Dans tous les cas, respecter les réglementations en vigueur.
 - S'assurer de la présence en amont d'une protection électrique du chauffe-eau et de l'utilisateur (*exemple, pour la France, présence d'un disjoncteur différentiel 30 mA*).
 - Vérifier le bon serrage des connexions.
 - Relier impérativement l'appareil à une bonne connexion terre.
 - S'assurer que les parties sous tension reste inaccessibles (*présence des capots dans leur état d'origine*). Les passages de câbles doivent être adaptés aux diamètres de ceux-ci.

RISQUES HYDRAULIQUES :

- Pression :
 - Les appareils doivent être utilisés dans la gamme de pressions pour lesquelles ils ont été conçus.
- Raccordement, évacuation :
 - Ne pas obturer l'orifice d'écoulement de la soupape. Raccorder l'évacuation de la soupape aux eaux usées.
 - Veiller à ne pas intervertir les raccordements eau chaude, eau froide.
 - Vérifier l'absence de fuites.

USAGES :

- Nature du produit :
 - Cet appareil est destiné exclusivement à chauffer de l'eau sanitaire.
- Utilisations anormales :
 - En cas d'anomalie de fonctionnement, faire appel à une personne qualifiée.
 - Veiller à ne pas mettre sous tension l'appareil vide.
- Brûlures, bactéries :
 - Pour des raisons sanitaires, l'eau chaude doit être stockée à une température élevée. Cette température peut provoquer des brûlures.
 - Veiller à prendre les précautions d'usage nécessaires (mitigeurs...) pour éviter tout accident aux points de puisage. En cas de non-utilisation prolongée du chauffe-eau, évacuer la capacité nominale d'eau, avant le premier usage.

ENTRETIEN :

- S'assurer périodiquement du bon fonctionnement de l'organe de sécurité hydraulique selon les préconisations du fabricant.
- Toute intervention doit être réalisée, appareil hors tension.

TRANSFORMATION :

- Toute modification du chauffe-eau est interdite. Tout remplacement de composant doit être effectué par une personne qualifiée avec des pièces adaptées.

FIN DE VIE :

- Avant démontage du chauffe-eau, mettre celui-ci hors tension et procéder à sa vidange.
- Ne pas incinérer l'appareil.

Aci électronique prêt a poser

CHAUFFE-EAU

CONDITIONS DE GARANTIE

DOCUMENT A CONSERVER PAR L'UTILISATEUR

(PRÉSENTER LE CERTIFICAT UNIQUEMENT EN CAS DE RÉCLAMATION)

- 150 - 300 l : 5 ans pour la cuve des chauffe-eau. 2 ans pour l'appareillage électrique et les équipements amovibles.
- La durée de garantie est à compter à la date d'installation ou d'achat et ne saurait excéder 30 mois à partir de la date de fabrication en l'absence de justificatif.
- SAUTER assure l'échange ou la fourniture des pièces reconnues défectueuses à l'exclusion de tous dommages et intérêts.
- Les détériorations provenant d'une installation non conforme, d'un réseau d'alimentation ne respectant pas la norme NF EN 50160, d'un usage anormal ou du non respect des prescriptions de ladite notice ne sont pas couvertes par la garantie.
- Les dispositions des présentes conditions de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice, au profit de l'acheteur, de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'appliquent en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil.
- Présenter le présent certificat uniquement en cas de réclamation auprès du distributeur ou de votre installateur, en y joignant votre facture d'achat.

mon cas est particulier

SAUTER SERVICE

 **N° Azur 0 810 234 567**

PRIX APPEL LOCAL

Sauter

WWW.CONFORT-SAUTER.COM

TYPE DE L'APPAREIL * : _____

N° DE SÉRIE * : _____

DATE D'ACHAT : _____

NOM ET ADRESSE DU CLIENT : _____

Cachet du revendeur

*Ces renseignements se trouvent sur la plaque signalétique située sur le côté droit de l'appareil.